

EVOLUTION DE L'ECO-PARTICIPATION

Chers clients, chers collaborateurs,

Dans le cadre de l'évolution réglementaire relative à la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), nous vous informons que le barème de refacturation applicable à la filière PMCB évoluera à compter du **1er juillet 2025**.

Ce nouveau barème, publié par l'éco-organisme **Valobat** (Eco-organisme - Recyclage des produits du bâtiment), remplacera le barème actuellement en vigueur.

Ce nouveau barème s'appliquera à toute **facturation à partir du 1er juillet 2025**.

Elle sera automatiquement affichée sur **tous les devis et les commandes à partir du 13 juin 2025**.

Vous trouverez ci-dessous un tableau comparatif récapitulant les évolutions pour l'ensemble des produits concernés :

	2024	2025
éco-contribution par menuiserie PVC ou Aluminium	2,25 €	3,56 €
éco-contribution par menuiserie Bois ou Bois-Aluminium	2,25 €	3,20 €
éco-contribution par porte PVC ou Aluminium	1,72 €	2,72 €
éco-contribution par porte Bois ou Bois-Aluminium	1,72 €	2,45 €
éco-contribution par volet battant	0,15 €	0,23 €
éco-contribution par volet roulant	0,23 €	0,34 €
éco-contribution par 1/2 linteau	0,42 €	0,65 €
éco-contribution par BSO	0,27 €	0,22 €
éco-contribution par porte de garage	1,47 €	2,59 €
éco-contribution par porte intérieure	0,36 €	0,55 €

Pour toute question complémentaire, notre équipe reste à votre disposition.

Cordialement

Votre équipe Marketing, groupe hilzinger